

<http://personnevsia.sciencesconf.org>



Plan du campus du Mans



Le développement très rapide de l'intelligence artificielle confronte la personne humaine et juridique à de nouveaux enjeux.

L'objectif de la manifestation sera de mesurer l'impact de l'intelligence artificielle sur la personne dans les différentes branches du droit, selon qu'elle est envisagée comme le reflet de la personne ou le relais de la personne.

Seront ainsi abordées les questions d'attribution de la personnalité juridique aux robots, de ressemblance physique et psychique des robots aux êtres humains, les questions de responsabilité ou encore de propriété intellectuelles.

L'intelligence artificielle sera également abordée comme l'opportunité qu'elle constitue, aussi bien en tant que relais du corps humain, qu'il soit sain ou vulnérable, qu'en tant que relais des activités humaines (police, travail, justice, contrats...)

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 5 heures de formation obligatoire



JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 | 9h 17h

La personne face à l'intelligence artificielle

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES
& DE GESTION

Sous la direction scientifique de
Magali Bouteille

 Faculté de Droit,
Sciences économiques
& de gestion
Le Mans Université



LA PERSONNE FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

9h00 : ALLOCUTIONS D'OUVERTURE par Marietta KARAMANLI - *Députée de la Sarthe*

9h10 : LE MOT DES DIRECTRICES DU THEMIS-UM

Par Valérie LASSERRE et Sarah CASSELLA, co-directrices du *Themis-Um – Le Mans Université*

9h15 : PROPOS INTRODUCTIFS

Par Magali BOUTEILLE, Maître de conférences en Droit privé – *Themis-UM – Le Mans Université*

9h20 : QU'EST CE QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Par Vincent PORTE, Co-fondateur de *Neuralia*

Matinée : **L'intelligence artificielle, reflet de la personne**

9h30 : ATELIER 1

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, REFLET DE LA PERSONNE JURIDIQUE

- **Personne, Intelligence artificielle et responsabilité**
par Aude DENIZOT, Professeur de droit privé – *Le Mans Université*
- **Personne, Intelligence artificielle et propriété**
Par Jacques LARRIEU, Professeur de droit privé – *Université Toulouse I*
- **Personne, intelligence artificielle et données personnelles**
Par Thibaut DOUVILLE, Professeur de droit privé – *Université de Caen*
- **Personne, intelligence artificielle et attribution d'une personnalité juridique aux robots**
Par Thierry DAUPS, Maître de conférences en droit public – *Université Rennes II*

PAUSE

11h 00 : ATELIER 2

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, REFLET DE LA PERSONNE HUMAINE

- **Intelligence artificielle, personne en vie, et ressemblance physique**
Le point du vue du philosophe
Par Aurélien DUTIER, Philosophe, Chargé de mission à l'*Espace de Réflexion éthique des pays de la Loire*
Le point du vue du juriste
Par Julie MATTIUSSI, Maître de conférences en droit privé – *Université de Haute Alsace*
- **Intelligence artificielle, personne décédée et ressemblance psychique**
Par Céline BEGUIN-FAYNEL, Maître de conférences en droit privé – *Le Mans Université*

12h00 : DÉJEUNER

Après-midi : **L'intelligence artificielle, relais de la personne ?**

13h30 : ATELIER 1

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, RELAIS DU CORPS HUMAIN

- **Droit, intelligence artificielle et éthique**
par Miguel JEAN, maître de conférences – praticien hospitalier – Directeur *Espace de Réflexion Éthique des Pays de la Loire*
- **Droit, intelligence artificielle et actes médicaux**
par François VIALLA, Professeur de droit privé – *Université Montpellier I*
- **Droit, intelligence artificielle et recherche médicale**
Par Magali BOUTEILLE, Maître de conférences – *Le Mans Université*
- **Droit, intelligence artificielle et système de santé**
Par Bénédicte BEVIÈRE-BOYER, Maître de conférences en droit privé HDR – *Université Paris VIII*

PAUSE

15h00 : ATELIER 2

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, RELAIS DES ACTIVITÉS HUMAINES

- **Personne, intelligence artificielle et travail**
Par Grégoire LOISEAU, Professeur de droit privé – *Université Paris I, Panthéon Sorbonne*
- **Personne, intelligence artificielle et contrats**
Par Hélène JUILLET-REGIS, Maître de conférences en droit privé – *Le Mans Université*
- **Personne, intelligence artificielle et justice**
Par Sylvie LEBRETON-DERRIEN, et Alexandra PAULS, Maîtres de conférences en droit privé – *Le Mans Université*
- **Personne, intelligence artificielle et sécurité**
Par Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences en droit privé – *Le Mans Université*